Déclaration d'Alicante sur le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des Indications Géographiques

Alicante, le 6 novembre 2026

Nous, **Origen España**, Association espagnole des Appellations d'Origine et des Indications Géographiques, et **oriGIn**, Alliance mondiale des Indications Géographiques,

Ayant organisé à Alicante, les 5 et 6 novembre 2026, avec le soutien de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), la première conférence internationale consacrée aux projets de coopération dans le domaine des Indications Géographiques ;

Ayant réuni quelque 600 participants, dont les représentants de bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, de bénéficiaires de projets, de groupements de producteurs d'Indications Géographiques et d'institutions de recherche ;

Reconnaissant qu'après vingt ans de coopération internationale dans le domaine des Indications Géographiques, le moment est venu de dresser le bilan des actions menées et des résultats obtenus ;

Convaincus que les Indications Géographiques recèlent un potentiel considérable pour le développement durable des communautés locales à travers le monde ;

Conscients de l'évolution rapide du contexte international, marqué par des défis en matière de durabilité, de rôle omniprésent de la technologie et par des tentatives d'instaurer de nouvelles formes de gouvernance qui remettent en cause le multilatéralisme et le système commercial fondé sur les règles de droit ;

Adoptons la Déclaration suivante :

1. Nous **saluons** l'action des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux qui, au cours des vingt dernières années, ont soutenu le développement des Indications Géographiques dans le monde entier, au moyen de projets visant notamment à identifier des produits de qualité liés à leur origine géographique, à élaborer des cahiers des charges rigoureux, à renforcer les cadres juridiques et à obtenir la reconnaissance des Indications Géographiques. Ces efforts ont amplement démontré la valeur des Indications Géographiques comme moteur du développement local durable.

2. Nous **invitons** les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux à reconnaître que l'évolution du contexte international appelle une nouvelle phase de la coopération internationale dans le domaine des Indications Géographiques.

3. Nous **demandons** de maintenant que la nouvelle génération de projets de coopération réponde en priorité aux suivants besoins émergents des bénéficiaires d'Indications Géographiques dans :

 a) créer d'associations/groupements d'Indications Géographiques et renforcer celles qui existent ;

 b) mettre en place des systèmes de contrôle crédibles et efficaces ;

 c) apporter un appui en matière de marketing, de commercialisation et d'accès aux marchés ; de protection et de défense des droits ; d'accès au crédit ; de durabilité ; et d'utilisation des technologies.

4. Nous **encourageons** les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux à renforcer leur coordination et à associer plus étroitement des Indications Géographiques ayant fait leurs preuves à la conception et à la mise en œuvre des futurs projets de coopération.

Adoptée à Alicante, le 6 novembre 2026.